Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220428-DEC2022_04-AU

DÉCISION n°2022-04

Relative à l'attribution du marché à procédure adaptée portant sur l'acquisition de 3 véhicules
(Marché n°2022-02)

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 2020-28 du 3 novembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret, accordant une délégation de compétence à la Présidente du Centre de Gestion pour décider des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée,

Vu la consultation lancée par le Centre de Gestion concernant l'acquisition de 3 véhicules pour les services du CDG45 ;

Vu les offres proposées par Toyota et Citroën,

DÉCIDE

Article 1er : Le marché à procédure adaptée portant sur l'acquisition de 3 véhicules TOYOTA Yaris Hybride NG 116h DynamicBusiness MY22 Hatchback 5P pour les services du Centre de Gestion du Loiret est attribué à STA 45 (30 bis rue André Dessaux – 45400 Fleury Les Aubrais) pour un montant de 17 702,24 € HT soit 21 242,68 € TTC par véhicule auquel il convient d'ajouter 138,76 € TTC de frais de carte grise par véhicule soit un total de 21 381,44 € TTC par véhicule.

Article 2 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Fait à ORLÉANS, le 28/04/2022

La Présidente,

Florence GALZIN

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 avenue des Droits de L'Homme, BP 91249, 45002 ORLÉANS CEDEX 1
Tél : 02.38.75.85.45 / **Fax** : 02.38.75.85.46 / **Site internet** : www.cdg45.fr